

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GOLFE-DU-SAINT-LAURENTS

À la cent trente-quatrième séance ordinaire du conseil de la Municipalité Régionale de Comté du Golfe-du-Saint-Laurent tenue le mardi 18 juin 2024 à 16 h au bureau de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent situé au 29, chemin d'Aylmer Sound, bureau 400 à Chevery et à laquelle sont présentes:

SONT PRÉSENTES:

Madame Gladys Driscoll Martin	préfète, mairesse de Saint-Augustin,
Madame Dale Roberts Keats	préfète suppléante, mairesse de Bonne-Espérance,
Madame Gena Chubbs	conseillère, mairesse de Gros-Mécatina.

SONT ABSENTS:

Monsieur Colin Shattler	conseiller, maire de Blanc-Sablon,
Madame Darlene Rowsell Roberts	conseillère, administratrice Côte-Nord-du-Golfe-Saint-Laurent.

Formant quorum sous la présidence de madame Gladys Driscoll Martin.

SONT AUSSI PRÉSENTES:

Madame Karine Monger	directrice générale et secrétaire-trésorière;
Marie Geneva Jones	adjointe administrative et secrétaire-trésorière adjointe.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Résolution 2024-06-01
Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Procès-verbal;
 - 3.1 Résolution 2024-06-02
Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mai 2024;
 - 3.2 Résolution 2024-06-03
Lecture et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 mai 2024;
4. Administration;
 - 4.1 Résolution 2024-06-04
Rapports des déboursés effectués pour la période du 1^{er} au 30 mai 2024 - Approbation;
 - 4.2 Résolution 2024-06-05
Structure salariale;
5. Résolution 2024-06-06
Offre de service – Englobe;
6. Résolution 2024-06-07
CSSL - Représentant au sein du Groupe consultatif Basse-Côte-Nord;
7. Résolution 2024-06-08
Stations saisonnières de la Garde côtière canadienne à proximité de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;
8. Résolution 2024-06-09
Fonds Régions et Ruralité - Volet III Projet Signature Innovation;
9. Résolution 2024-06-10
Demande d'appui des municipalités de la Côte-Nord-du-Golfe-du-Saint-Laurent et de Gros-Mécatina – Coût de transport dans les communautés de La Tabatière, Mutton Bay et Tête-à-la-Baleine;

10. Fonds Régional de soutien aux programmes sociaux;
 - 10.1 Résolution 2024-06-11
Municipalité de Bonne-Espérance - 2024 camp d'été pour enfants;
11. Fonds entrepreneurial et de diversification économique;
 - 11.1 Résolution 2024-06-12
Amanda King (9504-2909 Québec Inc.) - Épicerie's CJ's;
12. Fonds d'appui aux projets structurants;
 - 12.1 Résolution 2024-06-13
Amanda King (9504-2909 Québec Inc.) - Épicerie's CJ's;
 - 12.2 Résolution 2024-06-14
Karine Joncas - Vers KC;
 - 12.3 Résolution 204-06-15
Pourvoirie Mécatina - Accessibilité;
 - 12.4 Résolution 2024-06-16
Municipalité de Blanc-Sablon - Tumulus de Brador;
 - 12.5 Résolution 2024-06-17
9049-4030 Québec Inc. (Pourvoirie Green Point) - Acquisition d'équipements techniques;
 - 12.6 Résolution 2024-06-18
Andre Rowsell (Entreprise de pêche) - Remplacement des équipements;
 - 12.7 Résolution 2024-06-19
Marius Marcoux (Entreprise de pêche) - Équipement pour la pêche au homard;
 - 12.8 Résolution 2024-06-20
Grenfell Fequet (Entreprise de pêche) - Acquisition d'un treuil électrique;
13. Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS);
 - 13.1 Résolution 2024-06-21
Table Locale des Aînés de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent - Mises à jour et distribution du calendrier des ressources pour les personnes âgées;
 - 13.2 Résolution 2024-06-22
Municipalité de Saint-Augustin - Choix d'une alimentation saine «Repas à domicile» et «Soupe populaire»;
 - 13.3 Résolution 2024-06-23
Association des Côtiers de la Basse-Côte-Nord au nom du Centre Intégré de Santé et des Services Sociaux de la Côte-Nord - Contact famille
14. Fonds de développement rural;
 - 14.1 Résolution 2024-06-24
Municipalité de la Côte-Nord-du-Golfe-du-Saint-Laurent - La Municipalité de la Côte-Nord-du-Golfe-du-Saint-Laurent;
15. Résolution 2024-06-25
Nomination des administrateurs au sein du conseil d'administration du Centre d'appel d'urgence des régions de l'Est du Québec (CAUREQ);
16. Période de questions;
17. Fermeture de la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 16 h et Madame Gladys Driscoll Martin souhaite la bienvenue à tous.

RÉSOLUTION – 2024-06-01 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent du 18 juin 2024;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Dale Roberts Keats

APPUYÉ par Madame Gena Chubbs

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent du 18 juin 2024.

PROCÈS-VERBAL

RÉSOLUTION – 2024-06-02 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 MAI 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent du 15 mai 2024;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Gladys Driscoll Martin

APPUYÉ par Madame Gena Chubbs

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent du 15 mai 2024.

RÉSOLUTION – 2024-06-03 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 MAI 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la rencontre extraordinaire du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent du 23 mai 2024;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Dale Roberts Keats

APPUYÉ par Madame Gena Chubbs

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER le procès-verbal de la rencontre extraordinaire du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent du 23 mai 2024.

ADMINISTRATION

RÉSOLUTION – 2024-06-04 RAPPORT DES DÉBOURSÉS EFFECTUÉS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 30 MAI 2024 - APPROBATION

CONSIDÉRANT QU'un rapport des déboursés est présenté au Conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Gena Chubbs

APPUYÉ par Madame Gladys Driscoll Martin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'APPROUVER le rapport des déboursés de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent pour la période du 1^{er} mai au 30 mai 2024 totalisant 493 395.51 \$.

RÉSOLUTION – 2024-06-05 STRUCTURE SALARIALE

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent a mandaté la Fédération Québécoise des Municipalités afin d'effectuer une recherche de données comparatives des salaires auprès de MRC et organismes comparables et de l'assister et de la conseiller dans la révision de sa structure salariale;

CONSIDÉRANT QUE le présent rapport a pour objectif de proposer des classes salariales pour chaque emploi, et ce, en assurant une concordance entre les objectifs poursuivis par la MRC et l'équité externe;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a présenté le projet de la structure salariale au conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Dale Roberts Keats

APPUYÉ par Madame Gena Chubbs

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la structure salariale préparé par la FQM (année 2024) et que celle-ci entre en vigueur à compter du 18 juin 2024 et rétroactive au 8 avril 2024.

RÉSOLUTION – 2024-06-06 OFFRE DE SERVICE - ENGLOBE

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Englobe a préparé une offre de service pour la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE Englobe propose un accompagnement dans la mise en place de solutions structurantes pour une meilleure gestion des matières résiduelles et pour la création de terreau horticole pour certaines communautés visées;

CONSIDÉRANT QUE le mandat est pour une durée de 65 heures;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Gena Chubbs

APPUYÉ par Madame Gladys Driscoll Martin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER l'offre d'englobe intitulé «Accompagnement dans la mise en place de solutions structurantes pour la valorisation des matières résiduelles, la création de terreau horticole et la réalisation du PGMR existant au montant de 8 925 dollars»;

D'AUTORISER Madame Karine Monger, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer toute documentation inhérente à ce projet.

RÉSOLUTION – 2024-06-07 CSSL - REPRÉSENTANT AU SEIN DU GROUPE CONSULTATIF BASSE-CÔTE-NORD

CONSIDÉRANT QUE le Groupe consultatif du Centre de services scolaire du Littoral a pour mandat une plus grande implication de la population de la Basse-Côte-Nord dans les décisions du Centre de services scolaire du Littoral et un rapprochement des services à la population;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent a un siège à ce groupe consultatif;

CONSIDÉRANT QUE la membre représentant de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent est Madame Gladys Driscoll Martin;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Gena Chubbs

APPUYÉ par Madame Dale Roberts Keats

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE NOMMER Madame Gladys Driscoll Martin mairesse de la municipalité de Saint-Augustin, au Groupe consultatif du Centre de services scolaire du Littoral et dans l'éventualité où Madame Gladys Driscoll Martin, ne pourrait participer, Madame Dale Roberts Keats, mairesse de Bonne-Espérance, la remplacera.

RÉSOLUTION – 2024-06-08 STATIONS SAISONNIÈRES DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE À PROXIMITÉ DE LA MRC DU GOLFE-DU-SAINT-LAURENT

CONSIDÉRANT QUE la Garde Côtière canadienne a des stations de recherche et de sauvetage dans la province du Québec à Cap-aux-Meules, Havre-Saint-Pierre, Kegaska, Rivière-au-Renard, Tadoussac et Québec;

CONSIDÉRANT QUE la seule station dans notre MRC est située à l'extrémité ouest de celle-ci soit à Kegaska;

CONSIDÉRANT QUE l'industrie première de notre MRC est la pêche,

CONSIDÉRANT QU'un emplacement plus central dans la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent aurait l'avantage de couvrir un plus grand territoire;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Gena Chubbs

APPUYÉ par Madame Gladys Driscoll Martin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE DEMANDER à la ministre Diane Lebouthillier, Ministre des Pêches, des Océans et de la Garde Côtière canadienne, de revoir l'emplacement des stations de recherche et de sauvetage dans et aux abords de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent afin d'offrir la meilleure couverture possible pour les nombreuses embarcations de la région.

RÉSOLUTION – 2024-06-09 FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ - VOLET III PROJET SIGNATURE INNOVATION

CONSIDÉRANT QUE le Fonds Régions et Ruralité (FRR) a été mis en place par le gouvernement du Québec pour insuffler un élan au développement local et régional, à l'innovation; à la coopération intermunicipale ainsi qu'à l'occupation et à la vitalité des territoires;

CONSIDÉRANT QUE le 21 mars 2024, le gouvernement du Québec a apporté des ajustements au Volet 3 – Projets « Signature innovation », permettant d'engager les sommes relatives aux projets soutenus quatre ans après la date de signature de l'entente et de dépenser les sommes au plus tard 5 ans après cette même signature;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent, à titre de gestionnaire du FRR - Volet 3, souhaite disposer de ce nouveau délai pour investir les sommes restantes au fonds;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Dale Roberts Keats

APPUYÉ par Madame Gena Chubbs

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER favorablement les ajustements apportés par le gouvernement du Québec au Fonds Régions Ruralité - Volet 3 et autorise Madame Karine Monger, directrice générale à communiquer avec la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

D'AUTORISER Madame Gladys Driscoll Martin et Madame Karine Monger à signer pour et au nom de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent la prolongation du Fonds Régions Ruralité - Volet 3.

RÉSOLUTION – 2024-06-10 DEMANDE D'APPUI DES MUNICIPALITÉS DE LA CÔTE-NORD-DU-GOLFE-DU-SAINT-LAURENT ET DE GROS-MÉCATINA – COÛT DE TRANSPORT DANS LES COMMUNAUTÉS DE LA TABATIÈRE, MUTTON BAY ET TÊTE-À-LA-BALEINE

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Gros-Mécatina et de Côte-Nord du Golfe-du-Saint-Laurent ont adopté une résolution concernant le coût des transports aériens pour les communautés de La Tabatière, Mutton Bay et Tête-à-la-Baleine;

CONSIDÉRANT QUE cette résolution stipule que les résidents de La Tabatière, de Mutton Bay et de Tête-à-la-Baleine vivent dans des communautés isolées de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE La Tabatière, Mutton Bay et Tête-à-la-Baleine sont les seules communautés isolées de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent à être desservies par une piste d'atterrissage restreinte en gravier;

CONSIDÉRANT QUE les résidents de La Tabatière, Mutton Bay et Tête-à-la-Baleine doivent emprunter un service aérien secondaire pour se rendre à un aéroport;

CONSIDÉRANT QUE les résidents de La Tabatière, Mutton Bay et Tête-à-la-Baleine doivent payer un prix plus élevé pour accéder à leur communauté;

CONSIDÉRANT QUE le coût minimum d'un billet d'hélicoptère entre La Tabatière et Chevery est de 482,82 \$ (aller simple);

CONSIDÉRANT QUE le coût minimum d'un billet d'hélicoptère entre Tête-à-la-Baleine et Chevery est de 402.35 \$ (aller simple);

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Dale Roberts Keats

APPUYÉ par Madame Gladys Driscoll Martin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE SUPPORTER les municipalités de Gros-Mécatina et de Côte-Nord-du-Golfe-du-Saint-Laurent en mettant en place un service dans les communautés isolées de La Tabatière, Mutton Bay et Tête-à-la-Baleine similaire aux communautés desservies actuellement par la Société des Traversiers du Québec;

DE TRANSMETTRE une copie de cette résolution à Mme Geneviève Guilbault, Ministre des Transports et de la Mobilité durable, à Mme Kateri Champagne Jourdain, Ministre responsable de la Région de la Côte-Nord.

FONDS RÉGIONAL DE SOUTIEN AUX PROGRAMMES SOCIAUX

RÉSOLUTION – 2024-06-11 MUNICIPALITÉ DE BONNE-ESPÉRANCE - CAMP D'ÉTÉ 2024 POUR ENFANTS

CONSIDÉRANT QUE le Fonds régional de soutien aux programmes sociaux a pour but d'aider à la stabilisation et à la continuité des programmes sociaux par le biais de partenariats;

CONSIDÉRANT QUE les demandes peuvent être déposées en continu et qu'une fois le dossier complété, il sera présenté au conseil de la MRC qui se rencontre mensuellement;

CONSIDÉRANT QUE le comité décideur est composé du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Bonne-Espérance a soumis une demande d'aide financière au montant de 12 205.28 \$ sous le Fonds régional de soutien aux programmes sociaux;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à l'exploitation du camp d'été pour la saison 2024;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet s'élève à 16 405.28 \$ et contribuera à la création de 2 emplois;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Gena Chubbs

APPUYÉ par Madame Gladys Driscoll Martin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la demande d'aide financière de la Municipalité de Bonne-Espérance sous le Fonds régional de soutien aux programmes sociaux pour un montant de 12 205.28 \$.

FONDS ENTREPRENEURIAL ET DE DIVERSIFICATION ECONOMIQUE

RÉSOLUTION – 2024-06-12 (9504-2909 QUÉBEC INC.) AMANDA KING - ÉPICERIE CJ'S

CONSIDÉRANT QUE le Fonds entrepreneurial s'adresse aux entrepreneurs de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent qui désirent se lancer en affaires pour le démarrage, l'acquisition ou l'expansion d'une entreprise. Ce fonds comprend également le volet « jeunes promoteurs » s'adressant aux jeunes entre 18 et 40 ans;

CONSIDÉRANT QUE les demandes peuvent être déposées en continu et qu'une fois le dossier complété, il sera présenté au conseil de la MRC qui se rencontre mensuellement;

CONSIDÉRANT QUE le comité décideur est composé du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE Amanda King a soumis une demande d'aide financière au montant de 15 000 \$ sous le Fonds entrepreneurial;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à l'achat de l'Épicerie CJ's situé à Kegaska;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet s'élève à 220 000 \$ et le projet contribuera à la création d'un emploi;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Dale Roberts Keats

APPUYÉ par Madame Gena Chubbs

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la demande d'aide financière de Amanda King sous le Fonds entrepreneurial pour un montant de 15 000 \$ sous réserve de la confirmation de tous les partenaires financiers.

FONDS D'APPUI AUX PROJETS STRUCTURANTS

RÉSOLUTION – 2024-06-13 AMANDA KING (9504-2909 QUÉBEC INC.) - ÉPICERIE CJ'S

CONSIDÉRANT QUE le Fonds d'appui aux projets structurants a pour but la mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants et qu'elle s'applique sur l'entièreté du territoire de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE les demandes peuvent être déposées en continu et qu'une fois le dossier complété, il sera présenté au conseil de la MRC qui se rencontre mensuellement;

CONSIDÉRANT QUE le comité décideur est composé du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE Amanda King a soumis une demande d'aide financière au montant de 35 000 \$ sous le Fonds d'appui aux projets structurants, volet 1;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à l'achat de l'Épicerie CJ's situé à Kegaska;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet s'élève à 220 000 \$ et le projet contribuera la création d'un emploi;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Dale Roberts Keats

APPUYÉ par Madame Gena Chubbs

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la demande d'aide financière de Amanda King sous le Fonds d'appui aux projets structurants, volet 1 pour un montant de 35 000 \$ sous réserve de la confirmation de tous les partenaires financiers.

RÉSOLUTION – 2024-06-14 KARINE JONCAS - VERS KC

CONSIDÉRANT QUE le Fonds d'appui aux projets structurants a pour but la mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants et qu'elle s'applique sur l'entièreté du territoire de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE les demandes peuvent être déposées en continu et qu'une fois le dossier complété, il sera présenté au conseil de la MRC qui se rencontre mensuellement;

CONSIDÉRANT QUE le comité décideur est composé du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE Vers KC a soumis une demande d'aide financière au montant de 16 505.25 \$ sous le Fonds d'appui aux projets structurants, volet 1;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à créer une ferme à vers de terre;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet s'élève à 35 570.83 \$ et le projet contribuera la création d'un emploi;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Gena Chubbs

APPUYÉ par Madame Dale Roberts Keats

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la demande d'aide financière de Vers KC sous le Fonds d'appui aux projets structurants, volet 1 pour un montant de 16 505.25 \$.

RÉSOLUTION – 2024-06-15 POURVOIRIE MECATINA - ACCESSIBILITÉ

CONSIDÉRANT QUE le Fonds d'appui aux projets structurants a pour but la mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants et qu'elle s'applique sur l'entièreté du territoire de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE les demandes peuvent être déposées en continu et qu'une fois le dossier complété, il sera présenté au conseil de la MRC qui se rencontre mensuellement;

CONSIDÉRANT QUE le comité décideur est composé du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE Pourvoirie Mécatina a soumis une demande d'aide financière au montant de 17 361.09 \$ sous le Fonds d'appui aux projets structurants, volet 1;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à construire des trottoirs de bois pour assurer la sécurité de leurs clients et de leur personnel;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet s'élève à 34 722.18 \$ et le projet contribuera la création de 2 emplois;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Dale Roberts Keats

APPUYÉ par Madame Gladys Driscoll Martin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la demande d'aide financière de Pourvoirie Mécatina sous le Fonds d'appui aux projets structurants, volet 1 pour un montant de 17 361.09 \$

RÉSOLUTION – 2024-06-16 MUNICIPALITÉ DE BLANC-SABLON - TUMULUS DE BRADOR

CONSIDÉRANT QUE le Fonds d'appui aux projets structurants a pour but la mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants et qu'elle s'applique sur l'entière du territoire de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE les demandes peuvent être déposées en continu et qu'une fois le dossier complété, il sera présenté au conseil de la MRC qui se rencontre mensuellement;

CONSIDÉRANT QUE le comité décideur est composé du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Blanc-Sablon a soumis une demande d'aide financière au montant de 11 113.34 \$ sous le Fonds d'appui aux projets structurants, volet 1;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à recréer le site archéologique de Brador;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet s'élève à 12 348.16 \$ et le projet contribuera la création de 0 emplois;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Gena Chubbs

APPUYÉ par Madame Dale Roberts Keats

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la demande d'aide financière de la Municipalité de Blanc-Sablon sous le Fonds d'appui aux projets structurants, volet 1 pour un montant de 11 113.34 \$.

RÉSOLUTION – 2024-06-17 9049-4030 QUÉBEC INC. (POURVOIRIE GREEN POINT) / ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS TECHNIQUES

CONSIDÉRANT QUE le Fonds d'appui aux projets structurants a pour but la mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants et qu'elle s'applique sur l'entière du territoire de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE les demandes peuvent être déposées en continu et qu'une fois le dossier complété, il sera présenté au conseil de la MRC qui se rencontre mensuellement;

CONSIDÉRANT QUE le comité décideur est composé du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE 9049-4030 Québec Inc. a soumis une demande d'aide financière au montant de 2 000.09 \$ sous le Fonds d'appui aux projets structurants, volet 1;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à l'achat de 2 ordinateurs portables, d'une imprimante, d'un clavier et d'une souris et d'un téléphone satellite avec GPS;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet s'élève à 4 000.19 \$ et le projet contribuera la création d'un emploi;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Gena Chubbs

APPUYÉ par Madame Gladys Driscoll Martin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la demande d'aide financière de 9049-4030 Quebec Inc. sous le Fonds d'appui aux projets structurants, volet 1 pour un montant de 2 000.09 \$.

RÉSOLUTION – 2024-06-18 ANDRE ROWSELL (ENTREPRISE DE PÊCHE) - REMPLACEMENT DES ÉQUIPMENTS

CONSIDÉRANT QUE le Fonds d'appui aux projets structurants a pour but la mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants et qu'elle s'applique sur l'entièreté du territoire de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE les demandes peuvent être déposées en continu et qu'une fois le dossier complété, il sera présenté au conseil de la MRC qui se rencontre mensuellement;

CONSIDÉRANT QUE le comité décideur est composé du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE Andre Rowsell a soumis une demande d'aide financière au montant de 4 291.42 \$ sous le Fonds d'appui aux projets structurants, volet 2;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à l'achat d'un treuil électrique, d'un GPS et d'un VHF;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet s'élève à 8 582.84 \$ et contribuera au maintien de deux emplois;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Dale Roberts Keats

APPUYÉ par Madame Gena Chubbs

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la demande d'aide financière de Andre Rowsell sous le Fonds d'appui aux projets structurants, volet 2 pour un montant de 4 291.42 \$.

RÉSOLUTION – 2024-06-19 MARIUS MARCOUX (ENTREPRISE DE PÊCHE) - ÉQUIPEMENT POUR LA PÊCHE AUX HOMARDS

CONSIDÉRANT QUE le Fonds d'appui aux projets structurants a pour but la mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants et qu'elle s'applique sur l'entièreté du territoire de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE les demandes peuvent être déposées en continu et qu'une fois le dossier complété, il sera présenté au conseil de la MRC qui se rencontre mensuellement;

CONSIDÉRANT QUE le comité décideur est composé du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE Marius Marcoux a soumis une demande d'aide financière au montant de 23 915.47 \$ sous le Fonds d'appui aux projets structurants, volet 2;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à l'achat d'un bateau de pêche, d'un hors-bord et d'un treuil électrique;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet s'élève à 47 836.95 \$ et contribuera au maintien d'un emploi;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Gena Chubbs

APPUYÉ par Madame Dale Roberts Keats

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la demande d'aide financière de Marius Marcoux sous le Fonds d'appui aux projets structurants, volet 2 pour un montant de 23 915.47 \$.

RÉSOLUTION – 2024-06-20 GRENFELL FEQUET (ENTREPRISE DE PÊCHE) - ACQUISITION D'UN TREUIL ELECTRIQUE

CONSIDÉRANT QUE le Fonds d'appui aux projets structurants a pour but la mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants et qu'elle s'applique sur l'entièreté du territoire de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE les demandes peuvent être déposées en continu et qu'une fois le dossier complété, il sera présenté au conseil de la MRC qui se rencontre mensuellement;

CONSIDÉRANT QUE le comité décideur est composé du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE Grenfell Fequet a soumis une demande d'aide financière au montant de 3 239.49 \$ sous le Fonds d'appui aux projets structurants, volet 2;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à l'achat d'un treuil électrique;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet s'élève à 6 478.98 \$ et contribuera au maintien d'un emploi;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Dale Roberts Keats

APPUYÉ par Madame Gena Chubbs

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la demande d'aide financière de Grenfell Fequet sous le Fonds d'appui aux projets structurants, volet 2 pour un montant de 3 239.49 \$.

FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES (FQIS)

RÉSOLUTION – 2024-06-21 TABLE LOCAL DES AÎNÉS DE LA MRC DU GOLFE-DU-SAINT-LAURENT - MISE A JOUR ET DISTRIBUTION DU CALENDRIER DES RESSOURCES POUR LES PERSONNES ÂGÉES

CONSIDÉRANT QUE le comité d'analyse a pour mandat d'évaluer les projets soumis par les organismes selon des critères établis par les Fonds québécois d'initiatives sociales et de recommander au conseil de la MRC les projets répondant aux critères retenus;

CONSIDÉRANT QUE La Table local des Aînés de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent a soumis une demande d'aide financière au montant de 5 505 \$ sous le Fonds québécois d'initiatives sociales;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à faire la mise à jour et la distribution du calendrier des ressources pour les personnes âgées;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet s'élève à 6 285 \$ et contribuera à la création d'un emploi;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'analyse recommande le projet pour un montant de 5 505 \$;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Gena Chubbs

APPUYÉ par Madame Dale Roberts Keats

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ENTÉRINER la demande d'aide financière de la Table local des Aînés de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent sous le Fonds québécois d'initiatives sociales pour un montant de 5 505 \$.

RÉSOLUTION – 2024-06-22 MUNICIPALITÉ DE SAINT-AUGUSTIN – CHOIX D’UNE ALIMENTATION SAINES «REPAS À DOMICILE» ET «SOUPE POPULAIRE»

CONSIDÉRANT QUE le comité d’analyse a pour mandat d’évaluer les projets soumis par les organismes selon des critères établis par les Fonds québécois d’initiatives sociales et de recommander au conseil de la MRC les projets répondant aux critères retenus;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Augustin a soumis une demande d’aide financière au montant de 19 568.26 \$ sous le Fonds québécois d’initiatives sociales;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à démarrer un service de repas à domicile et de soupe populaire à Saint-Augustin;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet s’élève à 21 568.26 \$ et contribuera à la création d’un emploi;

CONSIDÉRANT QUE le comité d’analyse recommande le projet pour un montant de 19 568.26 \$.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Dale Roberts Keats

APPUYÉ par Madame Gena Chubbs

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

D’ENTÉRINER la demande d’aide financière de la Municipalité de Saint-Augustin sous le Fonds québécois d’initiatives sociales pour un montant de 19 568.26 \$.

RÉSOLUTION – 2024-06-23 ASSOCIATION DES CÔTIERS DE LA BASSE-CÔTE-NORD AU NOM DU CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LA CÔTE-NORD - CONTACT FAMILLE

CONSIDÉRANT QUE le comité d’analyse a pour mandat d’évaluer les projets soumis par les organismes selon des critères établis par les Fonds québécois d’initiatives sociales et de recommander au conseil de la MRC les projets répondant aux critères retenus;

CONSIDÉRANT QUE l’Association des Côtiers de la Basse-Côte-Nord au nom du Centre Intégré de Santé et des services sociaux de la Côte-Nord a soumis une demande d’aide financière au montant de 15 000 \$ sous le Fonds québécois d’initiatives sociales;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à soutenir les visites des membres de la famille aux utilisateurs vivant dans les centres d’hébergements pour personnes âgées sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet s’élève à 17 500 \$ et contribuera à la création/maintien de 0 emplois;

CONSIDÉRANT QUE le comité d’analyse recommande le projet pour un montant de 15 000 \$;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Gena Chubbs

APPUYÉ par Madame Dale Roberts Keats

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

D’ENTÉRINER la demande d’aide financière de l’Association des Côtiers de la Basse-Côte-Nord au nom du Centre Intégré de Santé et des services sociaux de la Côte-Nord sous le Fonds québécois d’initiatives sociales pour un montant de 15 000 \$.

FONDS DÉVELOPPEMENT RURAL

RÉSOLUTION – 2024-06-24 MUNICIPALITÉ DE LA CÔTE-NORD DU GOLFE-DU-SAINT-LAURENT - LA MUNICIPALITÉ DE LA CÔTE-NORD DU GOLFE-DU-SAINT-LAURENT

CONSIDÉRANT QUE le comité d'analyse a pour mandat d'évaluer les projets soumis par les organismes selon des critères établis par le Fonds de développement rural et de recommander au conseil de la MRC les projets répondant aux critères retenus;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de la Côte-Nord du Golfe-du-Saint-Laurent a soumis une demande d'aide financière au montant de 25 000 \$ sous le Fonds de développement rural;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à la conception et l'installation de panneaux de bienvenue dans chacune des 5 communautés de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet s'élève à 58 165.70 \$ et contribuera au maintien de 0 emplois;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Gladys Driscoll Martin

APPUYÉ par Madame Gena Chubbs

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la demande d'aide financière de la Municipalité de la Côte-Nord du Golfe-du-Saint-Laurent sous le Fonds de développement rural pour un montant de 25 000 \$.

RÉSOLUTION – 2024-06-25 NOMINATION DES ADMINISTRATEURS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE D'APPEL D'URGENCE DES RÉGIONS DE L'EST DU QUÉBEC (CAUREQ)

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent est invitée à nommer un administrateur au sein du conseil d'administration du Centre d'appel d'urgence des régions de l'Est du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le CAUREQ est un organisme à but non lucratif dont le conseil d'administration est formé, entre autres, d'élus municipaux provenant de chacune des MRC concernées;

CONSIDÉRANT QUE chacune des MRC a la responsabilité de nommer un représentant au sein du conseil d'administration du CAUREQ et que ce dernier doit être un élu ou une élue ou un membre d'un service d'urgence d'une municipalité qui utilise le service 9-1-1 de la Corporation;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Dale Roberts Keats

APPUYÉ par Madame Gena Chubbs

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE NOMMER Madame Darlene Rowsell Roberts, administratrice de la Côte-Nord-du-Golfe-Saint-Laurent pour représenter la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent au sein du conseil d'administration du Centre d'appels d'urgence des régions de l'Est du Québec (CAUREQ).

PÉRIODE DE QUESTIONS

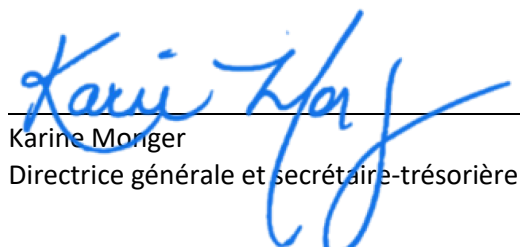
Aucune question.

FERMETURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé à 16 h 18 par Madame Gladys Driscoll Martin, appuyé par Madame Dale Roberts Keats que la séance soit levée.



Gladys Driscoll Martin
Préfète



Karine Monger
Directrice générale et secrétaire-trésorière